

# LE BAISER DE JUDAS

## COMMENT NICOLAS SARKOZY A ABIMÉ LA POLICE RÉPUBLICAINE

Jean Jacques Urvoas

Maître de conférences en droit public,  
député du Finistère,  
secrétaire national du PS chargé de la sécurité  
Le 29 septembre 2010

### Synthèse

*Huit ans après sa nomination au ministère de l'Intérieur, le bilan sécuritaire de M. Sarkozy apparaît dans toute l'étendue de son échec. Il suffit pour s'en convaincre de consulter les études de la Commission Européenne pour constater que la France est, parmi les pays de l'Union, l'un de ceux qui enregistrent le nombre le plus élevé de violences urbaines, et le seul dont l'image de la police se soit dégradée depuis 2002.*

*Ce constat, fortement ressenti par les Français, tranche avec les communiqués triomphalistes qui pleuvent quotidiennement depuis le ministère de l'Intérieur. Il illustre en tout cas la faillite d'une politique sécuritaire qui, depuis quelques années, sacrifie l'institution policière et ses agents sur l'autel du résultat médiatique gouvernemental.*

*Car c'est un fait qu'on oublie trop souvent mais qu'il faut rappeler avec force : depuis 2007, M. Sarkozy s'est complètement désintéressé de la police et des forces de l'ordre, dont il avait fait pourtant l'instrument de sa conquête du pouvoir.*

*Baisse des dépenses de fonctionnement et coupes sombres dans les dépenses d'investissement, suppression de 6.000 postes depuis 2007 et de 4.000 postes supplémentaires d'ici 2012, démantèlement de l'appareil de formation, dégradation des conditions de travail des agents : le Président de la République a renié tous les engagements de l'ex-ministre de l'Intérieur, et la RGPP qu'il prometait a réduit à néant tous les objectifs de la Loi d'Orientation (LOPSI) qu'il avait fait voter.*

*Il serait encore possible d'étoffer le réquisitoire en évoquant l'hypercentralisation des services de renseignement, la répartition de plus en plus floue des compétences entre polices municipales et police nationale, la persistance d'inégalités territoriales scandaleuses dans la répartition des effectifs ou l'incapacité du ministère à rationaliser le travail des policiers en réduisant les gardes statiques et autres « tâches indues ». On pourrait aussi traiter de la consigne donnée aux préfets et aux policiers travaillant en zones sensibles de ne plus se risquer dans certaines cités et d'éviter tout contact avec la population...*

*Mais ces considérations n'apporteraient sans doute rien de plus à l'argumentation, car qui dira au Président de la République l'ampleur de l'impasse dans laquelle sa politique conduit la Police nationale ? Probablement personne, et c'est sans doute là le talon d'Achille de cet homme, entouré d'un aréopage de gradés de la police parisienne, couverts d'honneurs et de promotions, que M. Sarkozy nomme à tous les postes stratégiques, mais qui, comme lui, ont déroulé toute leur carrière à Paris ou dans sa très proche banlieue, ne voient la police qu'à travers la « PJ » et les unités spéciales (RAID ou BAC), sans rien connaître du quotidien difficile des commissariats de province ni des questions de sécurité publique, d'ordre public ou de police aux frontières.*

*Fasciné par les actions spectaculaires et obsédé par le résultat immédiat, l'état-major policier du Président multiplie les plans de mobilisation et les structures de coordination au détriment de toute cohérence d'ensemble. Le ministère laisse la police s'épuiser dans une myriade d'actions ponctuelles destinées à remplir des colonnes de statistiques et se perdre en interventions tout aussi habilement médiatisées que dramatiquement inefficaces.*

*La lutte contre l'économie souterraine du crime, contre une délinquance de plus en plus structurée qu'alimentent les trafics de toutes sortes, exige pourtant des actions patientes et de longue haleine, qui ne peuvent aboutir dans un climat de défiance ou d'hostilité de la population et de harcèlement statistique des forces de l'ordre.*

*Les syndicats ont beau se plaindre que le temps policier et celui de la justice n'ont aucun rapport avec le temps politique, la police de Nicolas Sarkozy n'est conçue qu'en fonction de son efficacité médiatique supposée. Au bout du compte, c'est bien l'inefficacité, l'impuissance et la stérilité qui sanctionnent une telle gesticulation. L'institution policière se dégrade, les personnels se démotivent, les élus sont écœurés et les victimes se désespèrent. En quatre ans d'indifférence, Nicolas Sarkozy a fourvoyé la police républicaine pour le plus grand malheur de la société française.*

*Les remèdes existent pourtant : redéploiement des effectifs en fonction des besoins prioritaires, recentrage des agents sur leur cœur de métier, relance de l'investissement, revalorisation des carrières. Encore faudrait-il que le diagnostic de départ soit reconnu et que cesse l'autosatisfaction de la Place Beauvau. A l'heure où des choix décisifs se préparent devant le Parlement, c'est à une vraie prise de conscience que le gouvernement doit rapidement procéder, à moins de voir le malaise grandissant de la police dégénérer en une crise ouverte aux conséquences incalculables.*

La France est parmi les pays de l'Union européenne l'un de ceux qui enregistrent le nombre de cas le plus élevé de violences urbaines. Un constat alarmant, qu'il convient de mettre en rapport avec une étude de la Commission Européenne révélant que les relations entre les Français et leur police se dégradent inexorablement depuis quelques années. Fondé sur une démarche comparatiste, ce travail dévoile dans sa dernière version<sup>1</sup> que notre pays est le seul où l'image de la police – tout comme celle de la justice au demeurant – se détériore continûment. Comment l'expliquer ? Comment comprendre qu'une institution dont la vocation première est pourtant de protéger et de garantir la sécurité des biens et des personnes puisse ainsi voir sa réputation s'altérer de manière régulière ?

Bien sûr, la compréhension de ce phénomène incite naturellement, en premier lieu, à s'interroger sur l'efficacité réelle ou supposée de la police. Si depuis presque dix ans, la délinquance avait été combattue avec succès, nul doute que les Français en créditeraient les forces de l'ordre ainsi qu'accessoirement les responsables politiques qui en orientent l'action. Tel n'est visiblement pas leur sentiment, nos concitoyens ne semblant guère accorder la moindre confiance aux communiqués victorieux que diffuse à un rythme soutenu le Ministère de l'Intérieur. Ce constat – s'il ne constitue pas une nouveauté – est en soi un formidable aveu d'échec pour Nicolas Sarkozy qui a fait depuis 2002 de la sécurité sa marque de fabrique. Au demeurant, point n'est besoin d'y revenir, dans la mesure où nous avons déjà eu l'occasion d'évoquer le problème dans une précédente analyse<sup>2</sup>.

Il convient alors de recourir à une autre explication qui repose sur un postulat radical : Nicolas Sarkozy n'aime pas les policiers, ne s'y intéresse pas vraiment et se soucie fort peu de leurs conditions de travail.

Seules des considérations tactiques l'ont conduit à inscrire le thème de l'insécurité au cœur de son action politique au lendemain de la réélection de Jacques Chirac, en l'exploitant patiemment tout autant qu'intelligemment jusqu'à son accession à l'Elysée. Et une fois l'objectif atteint, il s'en est détourné, oubliant ses promesses, reniant une politique qu'il avait conçue au moment où il lui importait de séduire les policiers. En un mot, la police et ses agents ne furent que les instruments d'une stratégie toute personnelle de conquête obstinée du fauteuil présidentiel.

Comment autrement comprendre que lors de son investiture par l'UMP, le 14 janvier 2007, son tout premier discours de candidat, prononcé porte de Versailles, ne comprenne pas une seule fois, en dépit de sa longueur, le mot « *sécurité* » ? Une omission d'autant plus révélatrice qu'il n'éprouva nullement le besoin de la réparer à l'occasion de sa première déclaration le soir de son élection, le 6 mai 2007.

Son action de chef d'Etat s'éclaire alors. Ce qui hier encore était présenté comme une priorité devient du jour au lendemain une simple variable d'ajustement de l'action gouvernementale. Les urgences de campagne sont reléguées au second plan. Les engagements sont reniés sans état d'âme.

---

<sup>1</sup> Van Dijk Jan, Manchin Robert, Van Kesteren John, Nevala Sami, Hideg Gergely, The Burden of Crime in the EU, 2005, 5 mai 2008, p. 80-81.

<sup>2</sup> « De la sécurité de l'Etat à la protection des citoyens », Fondation Jean-Jaurès, décembre 2009.

Les conséquences ne tarderont pas à se faire sentir : l'institution policière se dégrade, les personnels se démotivent, les élus sont écœurés et les victimes se désespèrent. En quatre ans d'indifférence, Nicolas Sarkozy a abîmé la police républicaine pour le plus grand malheur de la société française.

C'est la réalité de cette trahison cynique que nous nous efforcerons de démontrer en nous appuyant sur les documents officiels. En effet, toutes les données dont il est fait ici usage sont publiques : rapports parlementaires, référés de la Cour des Comptes ou circulaires ministérielles, – et toutes les citations proviennent de discours accessibles sur les sites du pouvoir exécutif.

## 1 - A L'ORIGINE, UN SIMPLE CALCUL

L'intérêt de Nicolas Sarkozy pour les enjeux de sécurité résulte à la fois d'une conjonction de hasards et de calculs. Son image nationale et médiatique a commencé à se construire quand il est entré, en mai 1993, dans le baromètre des cotes d'avenir des personnalités politiques, réalisé chaque mois par la SOFRES pour le compte du Figaro-Magazine. Edouard Balladur, alors Premier ministre, venait de le nommer au poste de ministre du Budget. Les premiers résultats furent modestes : seuls 29 % des interviewés souhaitaient alors « *lui voir jouer un rôle important au cours des mois et des années à venir* ». Pourtant, dès le mois suivant, il enregistra une progression notable de huit points en raison de l'indéniable courage dont il fit preuve lorsque des enfants furent pris en otage dans une école maternelle de sa ville de Neuilly. Son image de « *Sheriff de France* » venait de naître dans des circonstances dramatiques<sup>3</sup>.

C'est en mai 2002, au lendemain d'une campagne largement axée par la droite sur le thème de l'insécurité, que Nicolas Sarkozy, appelé Place Beauvau, décida de se servir de sa nouvelle fonction ministérielle comme d'un tremplin pour accéder à l'Elysée. Avant lui, Clémenceau, nommé ministre de l'Intérieur en mai 1906, François Mitterrand en 1954 et Jacques Chirac en 1974 avaient déjà emprunté cette voie pour conquérir la responsabilité suprême. L'opinion validera d'emblée ce choix puisque sa cote d'avenir bondira immédiatement à 43 % et continuera par la suite sa progression quasiment sans interruption jusqu'au mois de mai 2003, où elle atteindra un niveau record de 59 %. Désormais, elle ne redescendra plus sous la barre des 45 %. On comprend dès lors qu'en 2007, le candidat UMP ait retardé aussi longtemps que possible le moment de quitter sa fonction ministérielle.

C'est là qu'inlassablement, il s'est attaché à tisser avec les Français les plus modestes un lien de confiance qui lui sera utile au moment de la présidentielle. De sa loi sur « *l'occupation des halls d'immeubles* » de 2003 au « *Kärcher* » de la Courneuve en 2005 en passant, la même année, par la dénonciation des « *racailles* » sur la dalle d'Argenteuil, il multipliera avec constance les signes à l'attention de ceux des Français qui sont plus que d'autres sensibles aux questions liées à l'immigration et à l'insécurité.

Tout aussi méticuleusement, il a veillé à gagner la confiance des policiers et à s'affirmer comme leur chef. Avec le recul, on mesure aujourd'hui combien il ne s'agissait que d'un mariage d'intérêt. D'un côté, un ambitieux convaincu que ses succès futurs dépendent de sa capacité à ménager ceux dont le métier est de protéger la sécurité des personnes et des biens. De l'autre, des syndicats bien

---

<sup>3</sup> Nava Massimo, Sarkozy : l'homme de fer, Michalon, 2007, p. 162.

conscients du fait que plus ce thème s'impose comme la priorité des Français, plus leurs revendications catégorielles sont susceptibles d'être satisfaites par l'autorité politique.

Ce pacte va trouver sa concrétisation dans la signature entre le ministère de l'Intérieur et dix-sept organisations syndicales, le 17 juin 2004, du protocole « *Corps et carrières* ». Cette réforme importante prévoit, à la satisfaction des personnels, des recrutements conséquents pour les gradés et gardiens (parallèlement à un développement de l'encadrement intermédiaire) et une déflation des corps de conception et de direction (commissaires) ainsi que de commandement (officiers). Durant trois ans, cette alliance objective va fonctionner même si imperceptiblement, à compter de 2005, lors de son second passage Place Beauvau, Nicolas Sarkozy se fera plus distant. Plus l'échéance présidentielle approchera, plus la parole du candidat prévaudra sur celle du ministre, plus les discours insisteront sur les résultats attendus plutôt que sur les moyens à mobiliser.

Et en 2007, l'objectif réalisé, ce pacte avec la police ne revêtra naturellement plus le moindre intérêt. Montherlant déjà soulignait que « *tout ce qui est atteint est détruit* ». De fait, à l'aune d'un quinquennat qu'il conçoit comme une « *rupture* », Nicolas Sarkozy ne veut pas d'entraves. Il lui faut donc rapidement s'émanciper de ses engagements.

A cet égard, la révision générale des politiques publiques (RGPP) tombera à point nommé. Longtemps les policiers, voire les parlementaires UMP, espérèrent que le ministère de l'Intérieur allait échapper à la purge sarkozyste, que ce secteur, qui avait si longtemps bénéficié des faveurs et des largesses du nouveau Président, profiterait de quelque mesure de sanctuarisation. Las, c'est le chef de l'Etat lui-même qui douchera ce fol espoir. Et de fait, la principale disposition du protocole de 2004, celle relative aux créations de postes, fut rapidement remise en cause. De 108 000 gradés et gardiens prévus en 2012, l'objectif sera ramené à 100 384 équivalents temps plein travaillés (ETPT<sup>4</sup>), avec l'appui des deux syndicats liges de la majorité UMP, Alliance Police Nationale et Synergie Officiers, qui valideront ce détricotage par la signature le 22 octobre 2008 d'un « *additif au protocole* ».

## **2 - 6 194 EMPLOIS SUPPRIMÉS**

Cette stratégie visant à détruire des emplois de policiers va susciter un grand trouble au sein des personnels. Dès le projet de loi de finances pour 2008, le plafond d'emplois baisse de 1 770 ETPT<sup>5</sup>. Pour tous, le doute n'est plus permis. Les engagements de campagne sont reniés et le locataire de l'Elysée n'a plus grand rapport avec le candidat qui proclamait à Perpignan, le 23 février 2007, vouloir « *un Etat qui consacre plus de moyens à ses missions régaliennes qui ont été trop négligées* ». En 2009, le démantèlement de la maison Police s'amplifie avec une nouvelle réduction de 2 383 ETPT, dont 1 432 pour les seuls gardiens de la paix. En 2010, il faudra encore sacrifier 1 329 ETPT, puis 712 en 2011 selon les premières indications<sup>6</sup>.

---

<sup>4</sup> « *L'équivalent temps plein travaillé* » est l'unité de décompte dans laquelle sont exprimés les plafonds d'emplois. Ce décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année. Ainsi un agent à temps partiel à 80 % présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT.

<sup>5</sup> Rapport annuel de performance pour 2008.

<sup>6</sup> Entretien de Brice Hortefeux au Monde, 21 août 2010.

Ainsi, de 2008 à 2011 le programme « *police nationale* » subit une purge drastique de 6 194 ETPT, soit 99,9 % des 6 200 emplois budgétaires créés par la loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure entre 2003 et 2007. Ce qui représente au demeurant 1 304 ETPT de plus que les objectifs fixés par le directeur général de la police nationale<sup>7</sup>, qui avait initialement évalué le besoin de réduction à 4 890 emplois ! Pourtant cet effort ne semble pas le satisfaire pleinement, puisqu'il évoque à présent une deuxième vague RGPP pour 2012-2013, qui pourrait se traduire par la suppression de 3 963 ETPT supplémentaires<sup>8</sup>. Sur la mandature, la police nationale est donc susceptible de perdre plus de 10 000 emplois.

Les chiffres impressionnent et pourtant ils ne disent pas tout. En effet, même si le ministre prétend qu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010, il y avait « 143 258 policiers »<sup>9</sup>, cette donnée ne renvoie en fait qu'à un « *plafond d'emploi* » parfaitement virtuel. En réalité, les personnels dits actifs, hors adjoints de sécurité, étaient au nombre de 117 925, soit 10 891 de moins qu'en 2002 ! Notons que la mémoire est à cet égard capricieuse. Loin des caricatures que la droite s'est attachée à propager depuis huit ans, le gouvernement de Lionel Jospin avait en effet créé 5 200 emplois de gardiens de la paix, auxquels il faut ajouter 1 100 emplois administratifs, pour au total une augmentation de 11 % des effectifs budgétaires durant la législature. Pourtant, étant donné le rythme accéléré auquel s'effectuent aujourd'hui les destructions de postes, la police nationale devrait rapidement retomber, en termes d'effectifs, au niveau de 1997, alors même qu'en treize ans, la France a gagné près de cinq millions d'habitants...

A soi seule, cette évolution est préoccupante dans la mesure où elle altère la capacité opérationnelle de l'institution. Comme le proclamait Nicolas Sarkozy lui-même en d'autres temps, « *il n'y a pas de secret, la présence sur le terrain de policiers fait reculer la délinquance* »<sup>10</sup>.

Mais la politique actuellement menée induit bien d'autres conséquences néfastes, comme d'obscurcir l'horizon des Adjoints de Sécurité qui perdent toute perspective sérieuse d'intégration à l'issue des cinq années de leur service actif. L'Etat, ainsi, n'honore pas la promesse implicite qui accompagnait la signature de leur contrat. Cette filière constituait pourtant un vivier digne d'intérêt pour développer cette diversité policière que tous les observateurs appellent de leurs vœux. Las, ce sont en définitive les sociétés privées de sécurité et les polices municipales qui bénéficient bien souvent de ces agents bien formés.

Evidemment, devant la grogne qui ne cesse de s'étendre, il est probable que lors des débats sur le prochain projet de loi de finances, le gouvernement tentera de camoufler les effets désastreux de sa politique en biaisant sur la présentation des documents budgétaires. Par exemple, il ne serait pas surprenant qu'il mélange sciemment les notions de décomptes d'effectifs, notamment les « *équivalent temps plein emploi* » (ETPE), et les « *équivalent temps plein travaillé* » (ETPT). Pourtant au-delà des pitoyables jeux d'écriture, la réalité, évidemment, s'imposera : la police continuera à perdre des

---

<sup>7</sup> Péchenard Frédéric, Comité technique paritaire central police nationale, 25 septembre 2009.

<sup>8</sup> Diefenbacher Michel, Rapport fait au nom de la commission des Finances sur le projet de loi de finances pour 2010, n° 1967, 14 octobre 2009, p. 46.

<sup>9</sup> Entretien de Brice Hortefeux au Monde, 21 août 2010.

<sup>10</sup> Allocution prononcée à la Préfecture de Police de Paris, 4 juillet 2002.

personnels. Gageons alors que Brice Hortefeux ne répétera pas les propos qu'il tint le 2 septembre 2009 lors d'une réunion des directeurs départementaux de la sécurité publique et des commandants de région et de groupement de gendarmerie : « *Nous le savons bien, les résultats en matière de sécurité dépendent, sans doute plus que dans un autre domaine d'action, des effectifs* »<sup>11</sup>.

Une augmentation de 39 % du nombre de policiers blessés en service

Il est des chiffres peu connus et bien moins commentés que ceux préparés chaque mois pour le ministre par l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales. Il s'agit des atteintes à l'autorité publique, qui renvoient de fait à la contestation de l'exercice légal de cette autorité. Ils sont pourtant révélateurs de la dégradation des relations entre la police et la population.

En six ans, la croissance de leur nombre est inquiétante. En 2004, la Direction générale de la police nationale avait recensé 9 758 blessés en mission ou en service, 10 376 en 2005 et 10 908 en 2008, soit une hausse de 11 %. Mais si l'on isole les fonctionnaires actifs atteints en mission dans le cadre d'un maintien ou d'un service d'ordre et dans un contexte de violences urbaine, la progression est encore plus conséquente : 3 842 en 2004, 5 358 en 2009, soit une augmentation de 39 % ! Parmi elles, les violences avec armes sont celles qui ont connu la plus forte hausse. On en dénombrait 198 en 2008 ! Et une note interne à la Direction centrale de la sécurité publique (DCSP), intitulée « *Les policiers de la sécurité publique en première ligne* »<sup>12</sup>, révélait qu'au cours des deux premiers mois de 2010, 1 100 policiers avait déjà été blessés en action. On relève aussi des indices inquiétants dans le recours de plus en plus fréquent des policiers au Service de soutien psychologique opérationnel du ministère (SSPO) : l'an passé les soixante professionnels qui le composent ont reçu 36 500 appels et mené 17 500 entretiens.

Evidemment, derrière ces violences se pose la question de l'acceptation par la population de la légitimité de l'institution policière. Le respect qui lui est dû perd inévitablement de sa vigueur si l'image du policier que les médias renvoient est celle, exclusivement ou presque, d'un homme encagoulé, casqué et armé d'un pistolet mitrailleur qui défonce des portes à six heures du matin. Quand la police en est réduite à user de la force pour contraindre, c'est en réalité qu'elle est faible, qu'elle souffre d'un manque de légitimité aux yeux de la population. Nicolas Sarkozy en était tellement conscient qu'en 2002, prenant ses nouvelles fonctions, il s'engageait à « *demander à nos concitoyens qu'ils vous respectent, qu'ils vous considèrent, qu'ils vous aiment. Je m'attacherai à ce qu'une juste reconnaissance soit apportée à votre travail. Je veux que l'uniforme de la police redevienne un symbole de rassurance, d'autorité, de respect, et même de fierté ! Je souhaite que chaque policier soit fier de son métier, de son rôle, de sa condition* »<sup>13</sup>.

Difficile de considérer que l'objectif est pleinement atteint quand on choisit sciemment, par la doctrine d'emploi appliquée depuis quelques années, d'abandonner les policiers à leur sort tout en leur imposant une injonction irresponsable : celle de gérer seuls les populations en difficulté ! Faut-il voir

---

<sup>11</sup> Réunion des directeurs départementaux de la sécurité publique et de groupements de gendarmerie, 2 septembre 2009.

<sup>12</sup> Le Figaro, 30 mars 2010.

<sup>13</sup> Réunion des directeurs et responsables des services de la police nationale, Paris, 26 juin 2002.

dans la solitude qui en résulte l'une des raisons susceptibles d'expliquer l'ampleur que revêt le phénomène du suicide dans la police ? Un rapport du comité d'hygiène et de sécurité présenté le 14 avril 2009 ne valide certes pas une telle explication, préférant insister sur les causes privées. Mais le SNOP, syndicat majoritaire chez les officiers, n'en pointe pas moins l'importance des chiffres : 47 suicides en 2007, 43 en 2008, 33 à la fin octobre 2009<sup>14</sup> (dernière évaluation enregistrée). Un taux deux fois plus élevé qu'à France Télécom !

### **3 - UN SYSTEME DE FORMATION A L'ABANDON**

Il apparaît en outre que les conditions d'exercice du métier de policier sont d'autant plus délicates que la formation de ces professionnels est délibérément sacrifiée sur l'autel des restrictions budgétaires, ainsi que l'attestent trois exemples précis.

D'abord, la fusion effectuée au 1<sup>er</sup> septembre de la direction de l'Administration et de celle de la Formation de la police nationale en une « *direction des ressources et des compétences* ». Un tel choix entérine un retour à l'administration policière des années 70-80, avant que la formation ne soit érigée, sous l'autorité de Pierre Joxe, au rang de priorité gouvernementale dans le cadre du plan de modernisation de 1984, avec notamment la création d'une direction dédiée. Elle constituera alors, sous les législatures de gauche, un souci permanent, qui se traduira par exemple par l'adoption d'un code de déontologie (1985) et par l'affichage de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen dans tous les commissariats.

Aujourd'hui, derrière l'ambition affichée d'« *améliorer la gestion des ressources en regard des nouvelles contraintes et opportunités* », une simple sous-direction chargée du « *développement des compétences* » se voit confier la formation initiale et continue de 145 000 salariés de la police nationale. Et cela alors que les obligations de formation continue liées aux déroulements de carrière (changements de grade) figurent dans les décrets statutaires de 2004 et 2005 des trois corps de la police et que les besoins des policiers n'ont jamais été aussi criants. Une telle évolution justifierait donc au contraire un effort spécifique et soutenu.

De même les moyens consacrés à ce secteur se révèlent-ils notoirement insuffisants. Depuis 2004, le budget qui lui est dévolu ne cesse de régresser, tout comme le nombre des personnels affectés<sup>15</sup>, et de surcroît nombre d'écoles ont dû fermer leurs portes. En 2009, huit centres de formations ont ainsi été sacrifiés (Saint-Brieuc, Nantes, Sancerre, Troyes, Sainte-Foy-lès-Lyon, Grenoble, Carcassonne et Perpignan), deux autres transformés soit en antenne d'école de police – le CFP de Béthune est devenu une antenne de l'école de Roubaix –, soit, à Nice, en centre régional de formation. En 2010, ce sont les écoles de Marseille et de Vannes qui sont concernées. Et à l'horizon 2011, conformément aux prescriptions figurant dans la LOPPSI<sup>16</sup>, d'autres fermetures sont envisagées, en particulier à Fos-sur-Mer.

---

<sup>14</sup> [www.snop.info](http://www.snop.info), « *Suicide : cachez ce malaise policier que je ne saurais voir* », 30 octobre 2009.

<sup>15</sup> Entre le 1<sup>er</sup> juillet 2008 et le 1<sup>er</sup> juillet 2009, la direction a perdu 123 ETPT.

<sup>16</sup> Loi d'orientation et de programmation pour la performance de la sécurité intérieure, en discussion depuis le 27 mai 2010 au Parlement.



En soi, le redimensionnement du réseau, fruit de circonstances variées, n'est pas condamnable. Son délabrement était en effet avéré, et son excessive dispersion pouvait à bien des égards expliquer les insuffisances relevées en matière d'aménagement et d'entretien. L'état général des bâtiments était souvent dégradé, les installations professionnelles fréquemment vétustes, l'hébergement et la restauration pas toujours aux normes. Pour autant, on reste dubitatif quant aux critères ayant déterminé les fermetures. Ainsi, par exemple, l'IGPN avait en 2009 salué la « *gestion budgétaire rigoureuse* » de l'école de Vannes, où des travaux venaient d'être effectués ! De même, la cohérence de la couverture géographique semble clairement sujette à caution. La région parisienne, étant donné son poids démographique exceptionnel, est mal servie, Bordeaux est complètement abandonné et Lyon ou Nice ne sont guère mieux lotis.

Alors bien sûr, le ministère tente de se montrer rassurant en affirmant que cette politique de restructuration préserve des potentialités lui permettant de faire face à la reprise ultérieure des recrutements. Mais concrètement, la durée moyenne annuelle de formation permanente reste de 16 jours pour un policier alors qu'elle s'élève à 26 pour un gendarme<sup>17</sup>. Et au sein même de l'institution, l'accès à la formation continue reste très inégal. Elle bénéficie bien plus, mesurée en jours, aux gradés et aux gardiens de la paix qu'aux officiers et aux adjoints de sécurité ; bien plus aussi aux policiers actifs qu'aux personnels administratifs, techniques et scientifiques, dont le nombre va pourtant en augmentant.

Enfin, depuis une circulaire du 28 août 2000<sup>18</sup>, les policiers sont tenus de pratiquer deux heures d'activités sportives par semaine et de suivre un entraînement au tir de trois séances annuelles à raison de quatre heures effectives par séance. Un arrêté portant règlement général d'emploi de la police nationale du 6 juin 2006 en a rappelé l'importance. Et pourtant, une mission d'audit conduite par l'IGPN fin 2008 n'en concluait pas moins qu'après la période de formation initiale, l'obligation d'entraînement était « *peu à peu perdue de vue* », seules les unités spécialisées ayant intégré cet objectif inhérent à leurs caractéristiques opérationnelles. Au total, selon l'Inspection, seuls « *10 % des fonctionnaires actifs* » environ respecteraient les prescriptions de la circulaire. Cela n'empêche pas qu'en cas d'accident, l'une des premières mesures est de vérifier si le fonctionnaire a bien effectué ses tirs ! Faut-il alors rappeler qu'un système de formation performant est non seulement la condition indispensable de l'efficacité et du professionnalisme des forces de police, mais aussi de leur propre sécurité ?

#### **4 - DES MOYENS DE FONCTIONNEMENT DELABRES**

Il n'y a malheureusement pas que la formation qui soit sinistrée. Il suffit de pousser la porte de l'un des 436 commissariats de France pour constater la clochardisation rampante des services. Celle-ci est indéniablement la conséquence de la priorité donnée dans l'exécution de la LOPSI au fonctionnement au détriment de l'investissement. En effet, la loi d'orientation fut marquée par une sur-réalisation des dépenses de fonctionnement et d'équipement (725,5 millions d'euros au total, soit

---

<sup>17</sup> Audition de Michèle Alliot-Marie devant la commission des Lois, 23 octobre 2007.

<sup>18</sup> Relative à la « *formation continue aux activités physiques et professionnelles des personnels actifs de la police nationale, des adjoints de sécurité et des policiers auxiliaires et aux conditions de sélection, de formation et d'emploi des animateurs et des moniteurs en activités physiques et professionnelles* ».

163 % de l'objectif initial) et par, au contraire, une sous-réalisation des dépenses d'investissement (seulement 588,4 millions d'euros sur les 734 prévus, soit 80 % de l'objectif). Un constat qui sonne comme un désaveu à l'endroit du candidat à l'élection présidentielle qui affirmait vouloir s'imposer comme « *le Président d'une France dans laquelle tous les moyens de l'Etat auront été mobilisés pour améliorer la sécurité des Français* »<sup>19</sup>.

Concrètement, quel que soit le domaine sur lequel l'attention se porte, la dégradation des conditions de travail des fonctionnaires de police, et donc d'accueil du public, saute aux yeux.

Ici, c'est l'équipe départementale du Val-d'Oise du syndicat Unité SGP police Force Ouvrière qui pointe les « *dysfonctionnements cachés dans l'ombre* » des différents commissariats. On découvre ainsi la décrépitude des locaux de Taverny où les agents sont contraints de masquer les trous des planchers au moyen de plaques de métal, les « *algecos* » prétendument provisoires de Deuil-la-Barre, en place depuis huit ans, la saleté des installations de Sarcelles, les malfaçons de celles d'Argenteuil ou l'odeur pestilentielle qui émane du local des gardes à vue de Gonesse...

Là, c'est le commissariat de Vitry que l'on attend toujours, depuis la visite le 24 mai 2007 de François Fillon et de Michèle Alliot-Marie, qui venaient étreindre dans cette ville leurs nouvelles fonctions ministérielles. Les locaux dans lesquels ils sont reçus sont tellement vétustes, mal placés et surtout mal protégés que le dossier est jugé prioritaire. Vitry est alors inscrit dans un vaste programme de travaux concernant douze commissariats. Quatre ans plus tard, rien n'a été fait. Même carence, par exemple, à Livry-Gargan où les personnels patientent depuis 2001 ! Un terrain cédé par la ville à l'Etat est pourtant disponible. Régulièrement interrogée par les élus, la préfecture envisageait d'abord une « *livraison de l'ouvrage fin 2006, début 2007* » puis, après avoir repoussé l'échéance à 2010, elle a pris l'engagement que l'inauguration se déroulerait « *courant 2011* ». A ce jour pourtant, le premier coup de pioche n'a toujours pas été donné... Qu'il semble loin le temps où le ministre de l'Intérieur arguait de son volontarisme en affirmant ne plus vouloir se satisfaire « *des procédures traditionnelles qui demandent des années pour inaugurer un commissariat* »<sup>20</sup> ! Et l'on pourrait ainsi multiplier les exemples en évoquant tous ces commissariats qui ne vivent ou ne survivent que grâce aux subsides municipaux (menus travaux, plomberie, peinture...) ou en rappelant que plus de la moitié des matériels de contrôle de vitesse ou d'alcoolémie utilisés dans les départements ne peuvent être employés faute de crédits pour réaliser les visites périodiques d'homologation...

Les moyens manquent à un point tel que le principal syndicat des personnels administratifs, techniques et scientifiques, le SNIPAT-FO, a lancé un « *appel du 28 juin* » contre la RGPP, soulignant que « *les seuls qui pouvaient se frotter les mains de cette politique étaient les délinquants qui voient la capacité de la Police diminuer* ».

Il existe pourtant des havres à l'abri de ce processus de paupérisation. Ainsi, le dernier rapport annuel de la Cour des Comptes publié en février 2010 fait état de la surprise des magistrats

---

<sup>19</sup> Meeting de Poitiers, 26 janvier 2007.

<sup>20</sup> Réunion des directeurs et responsables des services de la police nationale sur le thème « la sécurité, première des libertés », 26 juin 2002.

lorsqu'ils ont constaté que si l'ensemble du parc automobile de la police nationale avait régressé de 1,5 % entre septembre 2003 et 2008, la dotation des véhicules banalisés des services centraux de la direction générale avait, elle, enregistré une hausse de 21 % sur la même période. Au demeurant, leur perplexité se révélait d'autant plus fondée que les bénéficiaires de cet « *accroissement imparfaitement justifié* » étaient pour l'essentiel deux directions non opérationnelles : la direction de l'administration de la Police nationale (+ 27 %) et la direction de la formation (+ 54 %). A la réception de ces observations qui datent de 2007, la DGPN avait annoncé le lancement d'une réflexion sur la rationalisation de son parc automobile, mais de fait celle-ci n'a toujours pas débuté. Le « *laxisme* » dénoncé par les magistrats, qui entraîne « *une certaine confusion entre les usages professionnel et personnel du parc automobile* », n'a donc aucune raison de prendre fin dans un délai raisonnable.

Une purge sans précédent des effectifs, une dégradation des conditions de travail et une détérioration des relations avec la population. Le bilan de la politique menée par Nicolas Sarkozy est sombre. Il l'est plus encore qu'on ne le croit, tant le recensement des promesses non tenues s'avère en substance un chantier quasi-pharaonique.

## **5 - LE PERSISTANT PROBLEME DES « TACHES INDUES »**

On pourrait par exemple évoquer l'indomptable serpent de mer des « *tâches indues* ». Le problème est identifié depuis des décennies, les dysfonctionnements analysés et, plus étonnant, les remèdes parfaitement connus.

La police assume de lourdes charges qui ne relèvent pas de sa mission et qui pèsent d'un poids excessif sur son activité. Il s'agit pour l'essentiel des concours apportés à la justice (extractions, escortes et présentations au parquet de personnes incarcérées, gardes de détenus hospitalisés...) et des « *gardes statiques* ».

Le 26 juin 2002, lors d'une réunion des directeurs et responsables des services de la police nationale, Nicolas Sarkozy s'était engagé à ce que « *les gardes statiques confiées aux policiers [soient] réduites au strict minimum* » et à ce qu'« *une réflexion [soit] lancée sur les moyens de transférer à l'administration pénitentiaire la charge des extractions et transfèrements ainsi que la surveillance des détenus hospitalisés* ». Quelques semaines plus tard, de fait, la loi disposait le principe d'un transfert des missions d'assistance pénitentiaire et pénale à l'administration pénitentiaire. Et le 3 octobre 2003, un décret indiquait, anticipant les conséquences de cette évolution majeure, que les CRS ne pourraient désormais « *être employées à des gardes statiques que sur ordre du ministère chargé de l'Intérieur : en aucun cas, ces gardes ne peuvent avoir un caractère permanent* ».

Pourtant deux ans plus tard, le 27 septembre 2005, le ministre de l'Intérieur en était réduit à répéter que « *les gardes statiques sont encore trop nombreuses. [...] Il faut rompre avec un certain confort, intégrer les nouvelles possibilités technologiques, favoriser les dispositifs dynamiques* ». Les concours de la Direction centrale de la sécurité publique à la justice avaient, en effet, pour cette seule

année, augmenté de 9,5 %. Et l'année suivante, en 2006, la Cour des Comptes relèvera encore que les « *gardes statiques ont mobilisé presque autant de moyens que le maintien de l'ordre, ce qui [...] constitue une dérive très importante par rapport aux missions et une amputation conséquente des capacités opérationnelles* ».

En 2007, la direction centrale des CRS reconnaissait que pour cette seule année, les gardes statiques avaient mobilisé l'équivalent de 485 fonctionnaires, soit 13 de plus qu'en 2006. En 2008, la Direction centrale de la sécurité publique indiquait qu'environ 2 000 ETPT étaient dédiés à ces missions au profit de différentes autorités, à Paris comme en province. Et le 11 août 2009, la ministre soulignait à nouveau que « *14 % de l'emploi des CRS était consacrés à des gardes statiques* »...

Quant aux transfèrements, tous les rapports parlementaires publiés depuis 2003 à l'occasion des lois de finances dénoncent avec constance et régularité la décourageante inertie qui prévaut sur ce dossier<sup>21</sup>.

L'année 2010 sera-t-elle, en la matière, celle de la concrétisation ? Il semble que certains veuillent encore l'espérer. D'abord parce que le 26 mai dernier, le directeur de cabinet du ministre a installé, sous la responsabilité du préfet honoraire Yves Guillot, un groupe de travail uniquement dédié à ce sujet, et que le lendemain, à l'occasion de la cérémonie de fin de scolarité à l'Ecole Nationale de l'Administration pénitentiaire, Michèle Alliot-Marie a souhaité que « *la mission de garde et d'escorte, actuellement confiée au ministère de l'Intérieur, revienne au ministère de la Justice* », tout en précisant qu'elle « *veillerait naturellement à ce que nous disposions de moyens suffisants pour y parvenir* ». L'intention est louable même si ce n'est pas la première fois qu'elle est exprimée. Ainsi il y a neuf ans, le 2 février 2001, dans l'hebdomadaire Valeurs Actuelles, Jean-Louis Debré alors ministre de l'Intérieur avait proposé la même création « *d'un corps spécialisé* »...

On sait qu'un premier rapport du groupe de travail est attendu pour cet automne. Gageons qu'il soulignera une fois encore les dysfonctionnements et les incohérences. Il conclura nécessairement que la réduction des charges abusives serait de nature à accroître le potentiel opérationnel de la police. Il proposera probablement d'appliquer le principe du prescripteur-payeur, de recourir plus systématiquement aux dispositifs de vidéoconférence, de privilégier des moyens alternatifs...

Sans attendre et soucieux de se montrer exemplaires à quelques semaines du remaniement, les deux ministres de l'Intérieur et de la Justice se sont mis d'accord pour confier à l'administration pénitentiaire la mission de transfèrement des détenus et de garde hospitalière (UHSI). Cependant, si le Premier ministre validait cette orientation, ce qu'il n'a pas encore fait, il faudra plusieurs années pour que les personnels qui seraient recrutés à hauteur de 1 200 ETPT soient formés pour cette fonction. Ce qui reviendra, pendant cette période de transition à faire continuer à faire assumer cette mission par la police et la gendarmerie sous leurs actuels plafonds d'emplois...

Il serait encore possible d'étoffer le réquisitoire en évoquant l'hypercentralisation à l'œuvre par exemple dans l'organisation des services de renseignement ou la répartition de plus en plus floue des champs de compétences entre polices municipales et police nationale. On pourrait aussi traiter

---

<sup>21</sup> Cf. les différents rapports sénatoriaux de Jean Faure et de Jean-Patrick Courtois, et pour l'Assemblée ceux de Guy Geoffroy et d'Alain Moyne-Bressand.

de la consigne donnée aux préfets et aux policiers travaillant en zones sensibles de ne plus se risquer dans certaines cités et d'éviter tout contact avec la population... Mais ces considérations n'apporteraient sans doute rien de plus à l'argumentation. Mieux vaut s'attacher à tenter de saisir les raisons pour lesquelles Nicolas Sarkozy, après avoir si fortement agi en tant que ministre de l'Intérieur pour l'amélioration du fonctionnement de la police, a décidé – une fois devenu Président de la République – de la laisser s'abîmer.

La réalité peut là aussi surprendre : il ne sait probablement rien de ce processus de déclin car jamais personne ne lui en a parlé. C'est sans doute là le talon d'Achille de celui qui ne cesse de proclamer avec orgueil qu'il « *a tué le job de ministre de l'Intérieur pour dix ans* ». En dépit des quatre années qu'il a passées Place Beauvau, Nicolas Sarkozy ne connaît qu'une infime partie de la police nationale et se désintéresse du reste.

## **6 - LES HOMMES DU PRÉSIDENT**

Comme souvent, ce sont ses amis qui en parlent le mieux : « *La force du Président, qui ne connaissait rien à la police, c'est de s'être tout de suite entouré de pros* »<sup>22</sup>. Celui qui s'exprime ainsi est alors secrétaire général de Synergie Officiers, deuxième syndicat du corps de commandement de la police. Bruno Beschizza a ensuite été nommé par décret du Président de la République en date du 23 avril 2010 sous-préfet hors cadre, après avoir été élu conseiller régional UMP d'Ile-de-France.

En quelques mots tout ou presque est dit. D'une part, les antennes de Nicolas Sarkozy dans la « *grande maison* » sont limitées à la Préfecture de Police de Paris. Il n'a accordé sa confiance qu'à de hauts gradés, tous purs produits de cette entité particulière sise sur l'Île de la Cité. D'autre part, il n'a jamais voulu retenir des missions des policiers que celles qui fascinent le public : la police judiciaire et les unités spéciales comme le RAID ou les BAC. Le quotidien difficile et parfois ingrat des commissariats d'Arles ou de Lorient ne constitue nullement pour lui une préoccupation majeure.

Frédéric Péchenard, Michel Gaudin, Christian Lambert, Jacques Fournier, Eric Le Douaron, Amaury de Hautecloque, Jean-Louis Fiamenghi, Alain Gardère, tous les hommes clés de la hiérarchie policière, méticuleusement recrutés par Nicolas Sarkozy, ont fait l'essentiel de leur carrière au sein des cabinets ou la « *PP* ». Ils sont ses sentinelles et ses serre-files.

Les conditions de l'arrivée de Frédéric Péchenard à la Direction générale de la police nationale sont à cet égard extrêmement révélatrices. A peine nommée ministre de l'Intérieur, Michèle Alliot-Marie est d'emblée dépouillée de son pouvoir d'influence. Le 11 juin 2007, elle apprend la promotion éclair à ce poste prestigieux du directeur régional de la police judiciaire de la Préfecture de Police. Une nomination qui, au demeurant, s'apparente à une véritable rupture car la fonction de DGPN était traditionnellement dévolue à un préfet. Frédéric Péchenard sera d'ailleurs élevé à ce rang le 11 mars 2009, tout en étant évidemment maintenu directeur général.

Quand il prend ses fonctions le 11 juin 2007, l'intéressé, qui a sans nul doute exercé ses responsabilités avec talent à la police judiciaire, n'en est pas moins étranger à tout ce qui touche à la

---

<sup>22</sup> Ploquin Frédéric, Qui sont les flics du Président ?, Marianne, 12 septembre 2009.

sécurité publique, au renseignement, à la police aux frontières, à la coopération internationale, à l'ordre public... – c'est-à-dire à l'essentiel du quotidien de l'immense majorité des policiers de France. Il ne fait de plus pas mystère de son peu d'appétence pour les palabres syndicales. De fait, depuis lors, il n'a jamais cherché à développer une vraie vision prospective, globale et mobilisatrice, susceptible de fédérer les volontés des onze directions centrales. Il n'a même pas éprouvé le besoin de nommer à son cabinet un professionnel de la sécurité publique<sup>23</sup>. Mais c'est un fidèle du chef de l'Etat.

Tout comme Michel Gaudin qui a accédé, le 23 mai 2007, à la fonction de préfet de police sans que la ministre de l'Intérieur ne soit même formellement consultée. Elle se verra d'ailleurs aussi imposer son propre directeur de cabinet, Michel Delpuech, préfet des Hauts-de-Seine entre 2003 et 2006, qui prendra d'ailleurs l'habitude de retoucher lui-même les notes des responsables policiers avant de les envoyer directement au cabinet du ministre, court-circuitant ainsi les directeurs centraux de la Place Beauvau...

Depuis trois ans, chaque nomination relève de cette gestion quasi-clanique. Que connaît Eric Le Douaron au métier de préfet ? De 1975 où il est devenu commissaire de police jusqu'en juillet 2009, il n'a pas quitté la Préfecture de Police ! Seulement il a incarné aux yeux de Nicolas Sarkozy, en raison même de son parcours professionnel, une sorte de réponse automatique, quasi-instinctive, pour répondre à l'épisode de violences urbaines qui a enflammé pendant trois nuits la ville de Grenoble. Son bilan en la matière est pourtant tout sauf convaincant. Les mauvaises langues rappellent en effet qu'il fut surtout le superviseur du dispositif de sécurité du sommet de l'OTAN en mars 2009 à Strasbourg ... avec le succès que l'on sait !

A qui d'autre part est confiée la Direction centrale de la sécurité publique, c'est-à-dire l'autorité sur les 99 directions départementales de la sécurité publique (DDSP), regroupant 426 circonscriptions et employant plus de 78 000 fonctionnaires ? A Jacques Fournier depuis le 24 juillet 2009. Un policier qui, s'il a occupé quatorze fonctions durant sa carrière, n'a jamais exercé en dehors de Paris.

Quant à Frédéric Perrin, bien que les seules limites territoriales qu'il appréhende clairement soient celles des différents commissariats de Paris qu'il a dirigés (6<sup>ème</sup>, 1<sup>er</sup>, 16<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup>), il a été nommé le 10 juin 2009 directeur central de la Police aux Frontières !

## **7 - NICOLAS SARKOZY NE CONNAIT PAS LA POLICE**

Quand Nicolas Sarkozy, si l'on excepte son déplacement dans l'urgence à Grenoble le 30 juillet dernier, a-t-il pris le temps de s'entretenir avec des policiers de terrain œuvrant en Aquitaine ou en Picardie ? Lui qui multiplie à l'envi les discours, que sait-il aujourd'hui de la réalité d'un commissariat ? Que connaît-il du quotidien des fonctionnaires qui y travaillent, lui qui n'a de cesse à chacune de ses allocutions que d'insister sur sa « *reconnaissance, [son] admiration et [son] estime pour [leur] travail et pour [leur] dévouement* »<sup>24</sup> ?

---

<sup>23</sup> Le cabinet du ministre n'en compte, il est vrai, pas plus...

<sup>24</sup> Vœux aux acteurs de la sécurité, Orléans, 14 janvier 2009.

En fait, si pour le chef de l'Etat, la sécurité, c'est d'abord l'affaire de la police, celle-ci se résume à la Préfecture de Police de Paris, laquelle ne vaut, pour l'essentiel, que par les hommes de confiance qu'il a placés aux responsabilités. Sa vision est donc nécessairement restreinte. Et ce ne sont pas ses relations avec les dirigeants syndicaux qui contribueront à l'élargir. En effet, depuis toujours, Nicolas Sarkozy a opéré un tri parmi les nombreuses organisations de personnels et n'a jamais eu à se plaindre du soutien indéfectible que lui ont apporté Synergie Officiers et Alliance Police Nationale. L'institution a, en effet, gardé en mémoire des pratiques parfois contestables, comme ces commissions d'avancement qualifiées de « *CAP de la honte* » tellement il était clair que les candidatures retenues l'avaient été sur la base d'adhésions syndicales, au détriment de fonctionnaires qui avaient eu la mauvaise idée de cotiser aux organisations majoritaires.

Le chef de l'Etat sait d'ailleurs se montrer reconnaissant, comme en témoignent non seulement la distinction préfectorale octroyée à Bruno Beschizza, mais aussi la promotion – plus discrète – dont viennent de bénéficier le 30 juin dernier Jean-Claude Delage et Frédéric Lagache, respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint du deuxième syndicat des gardiens, au grade de « *responsable d'unité locale de police* » (RULP), niveau le plus élevé dans le corps des sous-officiers et qui n'est traditionnellement et très parcimonieusement accordé qu'en fin de carrière.

Faire le choix de ne s'entourer que de professionnels parisiens dont les logiques de fonctionnement sont très éloignées des contraintes de la sécurité publique n'est pas sans conséquence sur le modèle de police en vigueur. La France a, en effet, choisi une voie très différente de celle adoptée par toutes les démocraties occidentales. Elle a délibérément privilégié une doctrine « *sur mesure* » pour Nicolas Sarkozy, qui se traduit par la promotion d'une police dont l'efficacité se mesure uniquement à l'aune du retentissement médiatique.

## **8 - LA PLANIFICATION DE L'IMPUISSANCE COMME MODE DE GOUVERNANCE**

« *Je ne veux plus entendre évoquer le terme de doctrine nationale car j'ai confiance en vous* » avait proclamé Nicolas Sarkozy, le 8 octobre 2003, lors d'un séminaire des directeurs départementaux de la sécurité publique. Beau témoignage de respect vis-à-vis d'une hiérarchie qui n'en demandait pas tant. Hélas, la stratégie policière appliquée dans le Finistère ou dans l'Allier se décide toujours à Paris. Et partout, au fil des années, on a assisté dans les services à l'émergence d'une multitude d'unités spécialisées créées en réponse à des consignes ministérielles, mais naturellement sans que nul ne songe à les doter des effectifs nécessaires à leur fonctionnement. Dès lors, les fonctionnaires papillonnent d'un problème à un autre, changent d'objectif prioritaire tous les six mois, un temps sur la sécurité routière, un temps sur la prévention des cambriolages, un temps sur les violences des jeunes... sans les moyens suffisants pour assurer le suivi de l'ensemble.

La conférence de presse de Brice Hortefeux du 6 juillet 2010 est une illustration patente de cette dérive. Présentant son plan d'action « *methodiquement préparé* », il décline pas moins de sept chantiers « *opérationnels* », tous aussi sectoriels les uns que les autres : un plan contre les cambriolages en créant 96 « *cellules anti-cambriolages* » dans « *les bassins de vie et de délinquance* », un plan de lutte contre « *le hooliganisme* » qui reposera sur « *une division nationale*

*de lutte contre le hooliganisme », un plan de sécurisation des transports en commun qui nécessite la mise sur pied d'une « task force pour la sécurité des transports », un plan contre les trafics de stupéfiants au service duquel œuvrent des « correspondants sécurité école », un plan de lutte contre les bandes violentes avec des groupes « dérives urbaines » créés dans 34 départements, un plan de lutte contre les violences scolaires avec des « équipes mobiles de sécurité », enfin un plan sur la sécurité des personnes âgées concrétisé par « l'opération tranquillité seniors ».*

L'annonce de ce dernier dispositif avait été précédée par une note ministérielle datée 30 mai à bien des égards révélatrice. Son contenu est si vague et si large que si les commissaires devaient l'appliquer au pied de la lettre, ils seraient contraints de mobiliser tous leurs effectifs. Qu'on en juge par la lecture d'un simple paragraphe : « *Les forces de sécurité s'assureront de la qualité et de la régularité des contacts qu'ont avec ce public, les organismes sociaux, les services publics ou les associations qui sont à leur contact quotidien afin de systématiser le signalement des situations anormales ou d'isolement marqué susceptibles de poser un problème de sécurité* ». C'est donc à la police de vérifier que ses partenaires accomplissent correctement leur travail... Edifiant ! Faut-il alors s'étonner que sur le terrain l'on rencontre tant de policiers et de gendarmes, de magistrats et de préfets désorientés par l'accumulation et les changements incessants de priorités qui nuisent à la cohérence de leur action ?

## **9 - UNE POLICE D'EFFICACITE MEDIATIQUE**

En définitive, c'est bien l'inefficacité, l'impuissance, la stérilité qui sanctionnent une telle gesticulation. Ce qui compte, ce n'est plus la qualité du travail effectué mais sa quantité. Tous ces plans mobilisent les énergies, entraînent une multiplication des structures de coordination au détriment de la cohérence d'ensemble.

Les policiers affectés à l'investigation au sein des sûretés départementales ou des brigades de sûreté urbaine le savent bien et le disent à qui veut bien les entendre : ils disposaient autrefois du temps nécessaire pour travailler plusieurs semaines sur des dossiers de fond, ils se voient aujourd'hui contraints de se concentrer sur des dossiers qui produisent des résultats à court terme. Le ministère préfère que la police s'épuise dans une myriade d'actions ponctuelles destinées à remplir les colonnes de statistiques ou en interventions tout aussi habilement médiatisées que dramatiquement inefficaces. Pourtant la lutte contre l'économie souterraine du crime, contre une délinquance de plus en plus structurée qu'alimentent les trafics de toutes sortes, la remontée des réseaux, exigent des actions patientes et de longue haleine, qui ne peuvent aboutir dans un climat de défiance ou d'hostilité de la population et de harcèlement statistique des forces de l'ordre. Las, la police de Nicolas Sarkozy n'est conçue qu'en fonction de son efficacité médiatique supposée. Or le temps policier et celui de la justice n'ont aucun rapport avec le temps politique.

Cette recherche effrénée de visibilité entraîne d'ailleurs des évolutions très rapides qui désarçonnent les policiers. Ainsi le 21 mai dernier, un coup de filet antidrogue est organisé à Nanterre et à Gennevilliers. 2 000 euros et 5 kilos de cannabis sont saisis. Pourtant, loin de recevoir les félicitations attendues, les fonctionnaires se verront reprocher d'avoir consacré plusieurs mois à cette enquête alors que son ampleur nécessitait visiblement qu'elle soit traitée au niveau de la Préfecture de Police et non pas de la circonscription. Néanmoins quelques jours plus tard, le 2 juin, le ministre,



accompagné du nouveau préfet Christian Lambert, se rendra dans le même département à la gare de Saint-Denis pour remercier les policiers locaux d'avoir arrêté une vingtaine de personnes impliquées dans un trafic de crack...

L'ordre public est appréhendé dans la même perspective. La culture du chiffre prévaut en toutes circonstances, ainsi que l'atteste l'anecdote suivante : voici peu, une CRS du sud de la France a été relevée prématurément d'une mission de sécurisation d'un mois au profit de la sécurité publique de Bordeaux, en raison du nombre insuffisant d'interpellations qu'elle avait réalisé. Le renvoi sans précédent d'une force mobile pour ce motif révèle la commande précise passée aux policiers de terrain : procéder à un maximum d'interpellations statistiquement rentables, ce qui pour une unité mobile qui connaît mal le territoire où elle est affectée se traduit par une multiplication des contrôles d'identité, sans grand intérêt, et parfois sources d'incidents.

On n'hésite plus à médiatiser certains événements dans une surenchère permanente, et comme souvent ils se révèlent insuffisamment « *spectaculaires* », ils sont alors mis en scène : « *journalistes embarqués* », unités d'élite avec cagoules *et cætera*. Pour quel bénéfice ? Les formats et l'organisation des unités, qui contribuent de plus en plus à éloigner les hommes des territoires, permettent certes, selon l'expression couramment usitée par le pouvoir, de « *faire le coup de poing* » ! Mais après ? Que devient le commissariat local en sous-effectif structurel ? Comment ne pas comprendre et partager l'écœurement grandissant des policiers devant l'inféodation de leurs missions quotidiennes à des profits politiques de court terme ?

L'affaire survenue dernièrement à Grenoble a parfaitement illustré l'impasse dans laquelle nous nous trouvons. Durant quelques nuits, un quartier est devenu un champ de bataille entre trafiquants et policiers, avec une population prise en otage, à peine mieux considérée par un camp que par l'autre. Ce n'est pas en procédant ainsi que l'on parviendra à rétablir la confiance dans un Etat devenu incapable de garantir la tranquillité publique.

## **10 - LES INEGALITES TERRITORIALES SE CREUSENT**

En 2002, dans son rapport sur le projet de loi d'orientation et de programmation de la sécurité intérieure, le rapporteur du Sénat écrivait : « *Aujourd'hui l'insécurité est devenue un véritable défi pour l'Etat. Elle est également un facteur d'inégalités entre les territoires et entre les citoyens eux-mêmes qui ne disposent pas des mêmes moyens pour faire face à cette menace quotidienne* »<sup>25</sup>. Semblant lui répondre, le ministre de l'Intérieur déclara dans son discours du 24 septembre 2003, prononcé au Zénith devant 4 300 policiers et gendarmes, avoir « *demandé qu'un groupe de travail se penche sur la question du niveau et de la répartition des effectifs afin que nous puissions site par site déterminer précisément les besoins. Les injustices doivent être gommées pour que les effectifs soient là où sont les délinquants* ». La commission en question a dû travailler très lentement puisque trois ans plus tard, le même ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, répétait encore : « *Il faut maintenant évoluer vers une transparence des effectifs départementaux. Il n'est pas normal que les affectations*

---

<sup>25</sup> Aymeri de Montesquiou, Sénat, rapport 375 (2001-2002).

*et les mouvements ne soient pas toujours définis en fonction des besoins réels, mais correspondent plutôt aux habitudes »<sup>26</sup>.*

Il s'est pourtant bien gardé de changer quoi que ce soit. Il suffit pour s'en convaincre d'isoler les chiffres des « *atteintes volontaires à l'intégrité physique* ». Celles-ci sont à ce point inégalement réparties sur le territoire que sur les trois dernières années, en métropole, en excluant la plaque parisienne qui intègre outre la capitale, les Hauts-de-Seine, la Seine-Saint-Denis et le Val-de-Marne, dix départements, notamment dans leurs zones les plus urbanisées, concentrent près de 50 % du total national (Alpes-Maritimes, Bouches-du-Rhône, Nord, Pas-de-Calais, Rhône, Seine-Maritime, Seine-et-Marne, Yvelines, Essonne, Val d'Oise). Or, pour combattre le phénomène, ces mêmes territoires ne rassemblent que 35 % environ des policiers (actifs et administratifs hors ADS).

La comparaison se révèle tout aussi édifiante entre la Seine-Saint-Denis et les Hauts-de-Seine. Leur population est comparable : 1,391 millions d'habitants dans 21 circonscriptions de sécurité publique dans le premier cas, 1,392 millions dans 25 circonscriptions dans le second. Les effectifs de policiers sont à peu près équivalents : 4 823 pour la Seine-Saint-Denis et 4 791 pour les Hauts-de-Seine<sup>27</sup>. Mais dans ce dernier cas, le taux d'atteintes volontaires à l'intégrité physique ne s'élève en 2009 qu'à 8,9 % (13 187 faits), alors qu'il atteint 19,2 % en Seine-Saint-Denis (28 791 faits)... Et si l'on se penche sur la répartition des effectifs à l'intérieur du département que présida Nicolas Sarkozy, on constate qu'à la Garenne-Colombes, où le taux de criminalité est de 42,72 pour 1 000 habitants, 63 policiers sont en activité (soit un pour 384 habitants), tandis qu'à Gennevilliers, où le taux de criminalité monte à 67,37, on ne compte que 170 fonctionnaires (soit un pour 591 habitants) ! Comment expliquer aussi le taux d'encadrement inexplicablement élevé de circonscriptions peu sensibles des Hauts-de-Seine alors que d'autres, dans ce même département ou à plus forte raison dans le voisin, apparaissent comme largement sous-encadrées ?

Le simple examen de la répartition de ces effectifs théoriques entre les circonscriptions de sécurité publique montre qu'il n'y a pas « *une parfaite adéquation* »<sup>28</sup> entre leur volume et la réalité de la délinquance. Mais de plus, la fiabilité des chiffres eux-mêmes laisse à désirer, ainsi que l'indiquait Gérard Ganser, conseiller maître à la Cour des Comptes, lors d'une audition à l'Assemblée : « *La répartition des effectifs est sujette à une inégalité spatiale ; elle obéit à des lois totalement mystérieuses pour nous. Les effectifs de la Direction centrale de la sécurité publique sont affectés à la marge : les quelques milliers de policiers supplémentaires qui étaient recrutés chaque année en période de croissance étaient répartis d'abord par directions, puis par circonscriptions. Pour rééquilibrer les effectifs au sein de leur département, les directeurs départementaux sont même obligés de tricher un peu avec la règle en mettant à la disposition d'une circonscription des agents affectés dans une autre circonscription* »<sup>29</sup>.

---

<sup>26</sup> Réunion avec les préfets, les directeurs départementaux de la sécurité publique, les commandants de groupements ou de compagnies, les chefs de circonscriptions, les commandants de communautés de brigades et de brigades, 27 septembre 2005.

<sup>27</sup> Mandraud Isabelle, Polémique sur les effectifs policiers en Seine-Saint-Denis, Le Monde, 30 septembre 2009.

<sup>28</sup> Geoffroy Guy, Avis présenté au nom de la commission des Lois sur le projet de loi de finances pour 2008, n° 281, 11 octobre 2007.

<sup>29</sup> Audition du 7 octobre 2009.

La création le 14 septembre 2009 du « *Grand Paris de la sécurité* », par l'extension de la compétence territoriale du préfet de police au détriment de ceux des trois départements de la petite couronne, aurait pu déboucher sur une réaffectation des forces de police là où se concentrent les problèmes d'insécurité. A ce stade, les professionnels ne constatent aucun mouvement en ce sens. Au contraire, depuis un an, tous les commissariats de banlieue ont vu leurs effectifs baisser afin de renforcer les brigades centrales spécialisées (police de transport, BAC départementales, Compagnies d'intervention) ! Reçue le 26 janvier 2010 par des membres du cabinet du préfet de police, une délégation du Syndicat des Commissaires de la Police Nationale s'en était émue, allant jusqu'à considérer que « *compte tenu des effectifs peu nombreux qui sortaient des écoles, à ce rythme, certaines circonscriptions de petite couronne seraient bientôt réduites à l'état de squelette* ».

Un diagnostic partagé par le groupe de travail interne à la Préfecture de Police installé en février 2010 par Alain Gardère, Directeur de la sécurité de proximité de l'agglomération parisienne. Animé par l'Inspecteur Général Christian Sonrier et le Contrôleur Général Philippe Caron, il rassemblait neuf chefs de service issus des structures territoriales concernées. Dans leur rapport final, les auteurs écrivent que « *si Paris bénéficie d'une situation particulière, force est de constater que l'étude menée par le groupe de travail laisse également apparaître des différences marquées entre les trois territoires de la petite couronne. Alors que ceux-ci étaient en principe soumis aux mêmes principes édictés par la Direction centrale de la sécurité publique sur l'organisation des services, de notables singularités ont été relevées entre les trois départements, principalement dans le 93* ».

## **11 - UNE PROFESSION PEU CONSIDEREE**

S'ajoutent à ce problème l'insistante difficulté à fidéliser les personnels en place ainsi qu'un sous-encadrement lié à la pratique absurde consistant à affecter en priorité dans les départements les plus rétifs à l'autorité des fonctionnaires peu expérimentés, dès leur sortie d'école. Ainsi en Ile-de-France, 60 % des policiers nommés à la sécurité publique ont moins de trente ans, et seuls 16 % d'entre eux sont originaires des départements où ils obtiennent leur premier poste. Sont-ils les plus aptes à faire face aux problèmes rencontrés par les habitants de quartiers qu'ils ne connaissent pas ? Les codes de conduite en vigueur au sein des cités difficiles ne s'apprennent ni dans les manuels de savoir-vivre, ni dans ceux d'instruction civique. Ils ne sont enseignés nulle part.

Est-il pertinent que les missions les plus délicates, exigeant de l'expérience, du savoir-faire, du discernement, de l'exemplarité, soient confiées à des policiers en début de carrière ? Leur abnégation, leur persévérance et leur courage ne sont pas en cause. C'est même réconfortant de rencontrer des jeunes policiers qui, bien que confrontés chaque jour à des moments de tension extrême, continuent à témoigner d'une foi inébranlable dans leur métier. De fait, rares sont ceux qui déclarent regretter d'avoir rejoint cette administration, même si beaucoup s'emploient à contourner – avec l'appui des syndicats et la complicité tacite de la hiérarchie (même des commissaires de terrain subissent les diktats de leur direction d'emploi et n'ont pas leur mot à dire) – la règle leur imposant de demeurer cinq ans en Ile-de-France. Mais leur exaspération grandissante, individuelle et collective, ne doit pas manquer de nous interpeller, – d'abord pour la souffrance et le désarroi qu'elle révèle chez celles et ceux qui l'expriment, ensuite parce que l'incapacité manifeste de nos gouvernants à en prendre la mesure met insidieusement en péril, en dernier ressort, un ordre républicain dont ces fonctionnaires dévoués sont l'un des irremplaçables piliers.

En soi, le métier de policier est déjà terriblement éprouvant. Contrairement à l'immense majorité de nos concitoyens, ces femmes et ces hommes sont constamment confrontés à la mort, – la leur et celle des autres. En outre, la nature même de leur travail, par la disponibilité de chaque instant qu'elle implique, entraîne trop souvent une altération des liens avec leur famille, avec leurs amis, et contraire, quand il ne la rend pas impossible, leur participation à des activités sociales. On sait que le taux de divorce est considérable dans cette profession, et que le conjoint policier, corvéable à merci, soumis à des horaires élastiques, n'obtient que rarement la garde de ses enfants. Ces fonctionnaires sont d'autre part confrontés, dans l'exercice de leurs fonctions, à un stress évident qui, pour peu qu'il devienne permanent, est susceptible de générer ce symptôme d'épuisement professionnel que les Anglo-saxons désignent sous le vocable expressif de « *burn out* ». Plus que les gendarmes, ils doivent aussi faire face, dans certaines banlieues difficiles, à un rejet de la population qui, au fil des années, en vient à revêtir la forme d'une agressivité de plus en plus débridée, – dont on ne conçoit que trop bien le caractère déstabilisant et la perte de confiance en soi qu'elle peut susciter. Enfin, leurs rapports avec le système judiciaire, qui relâche des suspects qu'ils ont parfois mis des mois à identifier et à appréhender, sont bien souvent la source d'un certain découragement, les conduisant à douter de l'utilité de leur mission<sup>30</sup>.

Un métier qui épuise, qui amène à tutoyer en permanence le bord du précipice. Avec leurs mots, les policiers savent exprimer cette triste réalité dans toute sa crudité, tel Fabrice, qui déclare : « *J'ai déjà dix-sept ans de la police à Paris, autant dire que j'en ai plein les bottes ! J'ai tout connu : les horaires de merde qui font exploser le couple, les crachats dans la rue, tes mômes qui, un soir, t'appellent monsieur ! Je ne voyais jamais mes enfants. Depuis mon divorce, je les vois encore moins, à cause de mon emploi du temps. Et puis il y a les problèmes de fric. Alors oui, parfois, on peut péter un plomb, parce que tout cumulé, c'est trop<sup>31</sup>.* » D'aucuns prétendent que ce sont là les risques d'un métier dont chacun sait à quel point il est difficile, stressant, dangereux. Il l'est, sans nul doute, et l'on ne devient évidemment pas policier si l'on est en quête d'une sinécure. Mais il n'en incombe pas moins aux pouvoirs publics de s'appliquer avec détermination et persévérance à améliorer les conditions de travail de ces fonctionnaires, à réduire autant que possible les dangers auxquels ils sont confrontés, à leur témoigner d'un minimum de reconnaissance et, tout simplement, d'humanité.

Cette note a tenté de démontrer que Nicolas Sarkozy n'a cure de ces considérations. Peut-être aime-t-il la police, en tout cas lorsqu'elle sert ses intérêts électoraux, mais il apparaît évident qu'il n'aime pas les policiers.

Loin de s'employer à remédier aux problèmes structurels qu'ils rencontrent dans l'exercice de leurs missions, il leur a au contraire imposé arbitrairement de nouvelles contraintes, intenables pour la plupart : quotas démentiels d'interpellations et de contraventions, culture puérile du résultat, sacralisation quasi-mystique du chiffre, objectifs irréalisables à remplir et, lorsqu'ils ne sont pas atteints, baisse de la notation... Comment le patient, déjà bien mal en point à l'origine, pourrait-il se porter mieux après un tel traitement de choc ?

---

<sup>30</sup> Cf. <http://www.victimesdudevoir.info>, d'après les rapports d'étude d'A. Nelson et W. Smith, J.-M. Violanti, F. Mezza-Bellet, N. Bourgoïn.

<sup>31</sup> Horlans Isabelle, « *Police – Ces flics qui en finissent avec la vie* », France Soir, 22 juillet 2008.

Au fond, le Président n'étreint que pour mieux étouffer... Heureusement que les policiers, mus par quelque salubre instinct de survie, prennent de plus en plus conscience de l'issue douteuse à laquelle les conduit l'aventurisme sécuritaire qui prévaut aujourd'hui dans notre pays. Le 23 mars dernier à Melun, à l'occasion de la cérémonie en hommage au brigadier-chef Jean-Serge Nerin, assassiné par l'ETA, une dizaine de fonctionnaires en civil avaient ostentatoirement tourné le dos au chef de l'Etat lorsque celui-ci prit la parole. Il est devenu commun dans les médias d'évoquer le « *malaise grandissant* » entre Nicolas Sarkozy et les policiers. A moins d'une opportune prise de conscience par les autorités en place, ce malaise risque bien de se transformer, plus vite qu'on ne le croit, en une crise ouverte aux conséquences incalculables. Personne n'aurait à y gagner, à part les délinquants eux-mêmes.